

**GENERAL
ASSEMBLY****ASSEMBLEE
GENERALE**

UNRESTRICTED

A/467/Add.1
17 novembre 1947

FRENCH

ORIGINAL: SPANISH

COOPERATION INTERNATIONALE POUR EMPECHER TOUTE IMMIGRATION
SUSCEPTIBLE DE TROUBLER LES RELATIONS AMICALES ENTRE LES NATIONS

ADDENDUM AU RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION*

A la fin du document A/467, ajouter ce qui suit :

"En ce qui concerne la présente résolution, la délégation du Guatemala a fait connaître que son pays se réservait le droit de décider de la légalité ou de l'illégalité de tout plan d'immigration relatif au territoire guatémaltèque de Belice."

* document A/467

RECEIVED

NOV 18 1947

UNITED NATIONS
ARCHIVES